

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Présents : 29
Votants : 33
Procurations : 4

L'an deux mille douze
le vingt cinq juin

Le Conseil Municipal de la Commune de PLOUZANÉ dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Bernard RIOUAL, Maire.

Délibération rendue exécutoire le :

Convocation du Conseil Municipal en date
du : 15/06/2012

Affichage en date du : 15/06/2012

Publication de la présente en date du :

Réception en préfecture :

Conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, tous les membres du Conseil Municipal en exercice sont présents, à l'exception de Mme Marie-Anne CAMBON-BONAVITA qui a donné procuration à Mme Sylvie DREVES, Mme Virginie GOURVENNEC à Mme Martine BIZIEN, Mme Gaële MALGORN à M. Damien DESCHAMPS, M. Francis THERY à M. Jacques LE BRIS.

Secrétaire de Séance : Mme Sandrine JEFFROY

N° 2012-06-33

Objet : Bâtiments communaux – Présentation du bilan des fluides 2010.

Courant 2011, Ener'gence a présenté un bilan des fluides correspondant aux consommations de l'année 2010. Les résultats relevés ont été comparés aux valeurs de 2009.

Cela permet de constater une diminution des consommations de 9% malgré des conditions climatiques défavorables mais une diminution des dépenses de seulement 3% du fait de l'augmentation des coûts de l'électricité.

Si le gaz naturel représente 57% des consommations énergétiques et l'électricité 36%, la dépense, elle, est inversée, 36% pour le gaz et 57% pour l'électricité. La quantité de CO² rejetée en 2010 a également diminué pour se situer à 372T. La principale diminution des consommations provient logiquement du secteur scolaire du fait de la fermeture de l'école Eric Tabarly.

Les bâtiments les plus consommateurs en énergie sont le complexe de Trémañdic et la cuisine centrale de la Trinité.

Ce bilan fait également ressortir comme bâtiments énergivores, le foyer laïque, l'école de Kroas-Saliou et le centre culturel.

En conclusion de cette étude, Ener'gence propose un recensement des actions prioritaires qui permet de cibler les travaux à prévoir pour les années à venir dans le domaine des économies d'énergie.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte de ce bilan.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

029-212902126-20120626-delib2012-06-33-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/06/2012
Publication : 29/06/2012

Pour l'autorité Compétente
par délégation

Pour extrait conforme,
Plouzané, le 26 juin 2012

Bernard RIOUAL

Maire de PLOUZANE

